

**Conseil d'Administration du
5 novembre 2019**

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	CAILLE Louis	X			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert		X		ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	X
	LEOUTRE Jean-Marc	X			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence	X			CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric	X			CARREL Henri	
	PILARD Etienne			X	DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	X			TORNIER Xavier	
	GAUDIN François		X		ROTA Michel	
	GARZON Philippe		X		GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	ZUCCHERO pascal			X	MARTIN Jean-Pierre	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne		X		ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude	X			COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves		X		GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean		X		CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges			X	SILVESTRE Maxime	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	RAFFIN Jean-Claude			X	BUTTARD Jean-Marc	
CC HAUTE TARENTEISE	PENNA Jean-Luc	X			PASCAL-MOUSSELARD Gaston	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	X			BLANC Henri	
REGION	BONNIVARD Emilie		X			
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle				MITHIEUX Lionel	X
TOTAL		12	7	5		
TOTAL VOTANTS		21				2
TOTAL VOIX		26				

Assistait également au conseil d'administration sans voix délibératives : Luc FOURNIER (DDT)

Monsieur le Président accueille les membres du conseil d'administration et les remercie de leur collaboration.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 17 Septembre 2019 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2 – DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

Dossier présenté par : Pierre-Yves GRILLET

Opération 18-406 : LES BELLEVILLE - Logements saisonniers

Demandeur : LES BELLEVILLE

Portage validé : 667 000 €

Axe : Développement touristique

Date de fin de portage prévue : 16/05/2029

Remboursement du capital stocké : Annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1,5 %

La Commune Les Belleville souhaite que les acquisitions de studios destinés aux saisonniers soient poursuivies. Ces acquisitions seront subventionnées par la Région Auvergne Rhône-Alpes via le Plan Montagne (taux 40 %). Après visite de nombreux appartements, la commune a proposé la maîtrise de deux biens actuellement à la vente ; cette demande intervient alors que l'EPFL a déjà engagé l'acquisition de 11 logements.

Localisation	Référence cadastrale	Lots	Quote-part	Adresse	Surface parcelle (m ²)	Surface appt (m ²)	Prix du bâti
Les Belleville	AC04	407 : 2PC 355 : cave	37/10.000 ^e des parties communes générales 1/10.000 ^e des parties communes générales	5646 Immeuble Belleville Caron	1 490 m ²	24,95 m ²	98 000 €
Les Belleville	AL46	340 : studio	271/100000 ^e des parties communes	5754 RES ORIGANES REBERTY 1850	8 648 m ²	16,20 m ²	60 500 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des logements mentionnés ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN

Opération 19-432 : AIX LES BAINS - Avenue de Saint-Simond

Demandeur : AIX LES BAINS

Portage en cours : 824 900 €

Axe : Equipements publics

Durée de portage demandée : 4 ans

Remboursement du capital stocké : Annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 %

La commune d'Aix-les-Bains souhaite créer une liaison piétonne le long du Chemin de la Baye, entre la voie ferrée et l'Avenue de Saint-Simond, pour sécuriser le passage des habitants du secteur et notamment des enfants.

L'acquisition des parcelles dépendant de deux comptes de propriété permettrait à la commune, outre l'aménagement de la liaison piétonne, de se rendre propriétaire d'une réserve foncière dans un quartier en forte mutation, laquelle réserve pourrait faire l'objet d'une destination de type espaces verts ou stationnement.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Aix-les-Bains	AE192 p	401 Chemin DE LA BAYE	14 m ² environ	Jardins	UE	100 €/m ²

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Aix-les-Bains	AE54	166 Avenue DE ST SIMOND	623 m ²	Jardins	UE	113 800 €
Aix-les-Bains	AE56	168 Avenue DE ST SIMOND	515 m ²	Jardins	UE	
TOTAL			1 138 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN

Opération 19-426 : Aix-les-Bains - Montée de Marlioz

Demandeur : AIX LES BAINS

Portage en cours : 824 900 €

Axe : Equipements publics

Durée de portage demandée : 2 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 %

La Commune d'Aix-les-Bains est sollicitée par les riverains de la montée de Marlioz qui déplorent l'état de dégradation d'une propriété bâtie inhabitée et mitoyenne de maisons occupées. Des nuisances diverses sont relevées (animaux nuisibles, odeurs, infiltrations...).

L'acquisition de cette parcelle bâtie et la démolition du bâtiment permettraient à la commune d'Aix-les-Bains de se rendre propriétaire d'un foncier sur lequel pourraient être aménagés un square ou des places de stationnement, en accord avec les riverains. Un cabinet de généalogiste a dû être mobilisé pour retrouver les co-indivisaires.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Aix-les-Bains	AT20	35 MTE DE MARLIOZ	95 m ²	Sols	UDV	20 000 €
		TOTAL	95 m ²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Josette REMY

Opération 19-427 : Bourgneuf - ALP'ARC

Demandeur : cœur de Savoie pour syndicat mixte ARC ISERE

Axe : Développement économique

Durée de portage demandée : 4 ans

Remboursement du capital stocké : 2 % pour les 3 premières années puis solde

Taux de portage annuel HT : 1.5 %

Le syndicat mixte Arc-Isère projette l'extension de son parc d'activité en trois tranches. Afin d'atteindre cet objectif, il a fait appel à l'EPFL de la Savoie, qui a pour mission d'acquérir le foncier sur cet espace au débouché de la vallée de la Maurienne, en amont de la zone de confluence de l'Arc et de l'Isère, et à proximité directe d'une plateforme de ferroutage.

Deux tranches ont été négociées en 2011 et revendues au syndicat mixte en 2015 (la première et la troisième).

ARC ISERE sollicite l'EPFL pour négocier à l'amiable la 2e tranche qui est constituée des bâtiments ruraux et d'habitation alors que parallèlement une déclaration d'utilité publique est en cours d'élaboration. Le tènement composé d'une maison, d'un garage et d'une dépendance a été négocié avec les propriétaires au prix de 554 400 €. Malheureusement avant la signature de l'acte, un incendie

s'est déclaré dans la maison occasionnant sa destruction partielle. Il y a lieu de modifier le prix de vente pour tenir compte de l'indemnisation de l'assurance. Le tènement sera donc acquis au prix de 432 675 € au lieu de 554 400 € négocié faisant l'objet de la promesse de vente.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
BOURGNEUF	ZN 35, 55, 62 et 101	barouchat	49 843 m ²	Maison et terrains	Nc	432 675 €
TOTAL			49 843 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : FONDIMARE Laurent

Opération 18-393 : CHAMBERY-Avenue de la Boisse

Demandeur : CHAMBERY

Portage en cours : 3 375 000 €

Axe : Equipement public

Date de fin de portage prévue : 11/12/2023

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 % par an

En parallèle, de l'opération « Vétrotex », la ville de Chambéry souhaite travailler sur un aménagement qualitatif futur de l'avenue de la Boisse, et notamment sur la pointe située en amont de l'immeuble « les portes de la Boisse ». Cet ilot sera vraisemblablement voué à la démolition.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
CHAMBERY	BY24 Lots 1 et 2	1015 avenue de la Boisse	105 m ²	Sol	UAC	120 000 €
Chambéry	BY71	1201 Avenue de la Boisse	333 m ²	Sols	UAc	300 000 €
Chambéry	BY288	Avenue de la Boisse	58 m ²	Sols	UAc	
TOTAL			496 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE
Opération 19-424 : Fourneaux - Jardins familiaux
Demandeur : FOURNEAUX
Axe : Espaces agricoles
NEGOCIATION SEULE

La commune de FOURNEAUX veut saisir l'opportunité d'acquérir du parcellaire morcelé sur son territoire provenant d'une indivision. Certaines parcelles sont des jardins familiaux, que la collectivité souhaiterait remettre en location à des habitants du village. Le surplus est constitué de bois et de prés en alpage. L'intervention de l'EPFL73 a pour objectif de rassembler cette indivision complexe (17 coindivisaires répartis en 4 branches familiales) et d'être l'interlocuteur unique auprès de celle-ci.

Localisation	Nb parcelles	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Fourneaux	18	LES GRANGES -COMBE DE JEAY ARPLANE - LA COTE D'ARC CHAMPROVERIOZ - LA QUEUE LE ROCHER BLANC	53 475 m ²	Diverses	RNU	5 000 €

Les membres du conseil d'administration sont informés que les négociations sont terminées et ont abouti.

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE
Opération 18-380 : PEISEY-NANCROIX – stockage de matériaux
Demandeur : Commune de PEISEY-NANCROIX
Axe d'intervention : développement économique
NEGOCIATION SEULE

Dans le cadre de la révision de son PLU, la commune de PEISEY-NANCROIX a engagé une réflexion afin de concentrer sur un même secteur et sur un espace cohérent, le stockage de matériaux des entreprises implantées sur son territoire.

La création de cet espace a pour objectif de limiter l'impact visuel de cet usage, qui nuit à l'image touristique de la commune.

Dans cette perspective, la commune demande à l'EPFL73 la possibilité de négocier l'acquisition de 5 parcelles, sur 3 sites potentiels. Après 1 an et demi de pourparlers, un accord a été trouvé pour l'acquisition de la parcelle Z0151, sur le site prioritaire fléché par la commune.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
PEISEY-NANCROIX	ZO 151	Nancroix	442 m ²	Prés	U	20 000€

Les membres du conseil d'administration sont informés que les négociations sont terminées et ont abouti.

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE et Pierre-Yves GRILLET

Opération 16-316 et 18-409 : LA TOUR EN MAURIENNE – Centrale hydroélectrique

Demandeur : LA TOUR EN MAURIENNE

Axe : équipements publics

NEGOCIATION SEULE

Les communes du Châtel et d'Hermillon se sont concertées autour du projet de création d'une microcentrale hydroélectrique. La production électrique sera équivalente à la consommation de 1 200 habitants, couvrant les besoins de la commune nouvelle de la Tour en Maurienne. L'ouvrage comprendra notamment une conduite forcée et de longueur totale de 2 500 mètres, enterrée sur 85 % de son linéaire, traversant majoritairement des terrains communaux, mais également 60 propriétés privées. La commune a souhaité maîtriser le foncier impacté par le passage de la conduite forcée.

Après une année de travail, toutes les négociations sont désormais abouties.

Pour le territoire du Châtel, une cinquantaine de propriétaires a été contactée pour la maîtrise de 44 parcelles. Cela a permis la signature de 29 promesses de vente et 2 promesses de servitude de passage, représentant une surface de 24579 m² et une valeur de 7374 €.

Sur le territoire de la commune d'HERMILLON, une trentaine de propriétaires a été contactée pour la maîtrise de 35 parcelles. Cela a permis la signature de 22 promesses de vente et 4 promesses de servitude de passage, représentant une surface de 20 714 m² et une valeur de 4986.9 €.

Les membres du conseil d'administration sont informés que les négociations sont terminées.

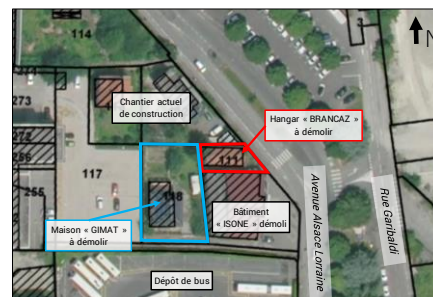
3 – TRAVAUX EN COURS

Opération 18-413 : Belmont Tramonet-La Bussilière

- Demande de travaux de démolition reçue pour 1 ferme et deux dépendances.
- Diagnostics à lancer.
- Démarrage de travaux envisageable pour le second trimestre 2020.

Opération 18-393 : Chambéry-Secteur Alsace Lorraine-Garibaldi

- Demande de travaux de démolition reçue pour le petit hangar de la parcelle cadastrée BZ n°111 (acquisition en cours)
- Etudes en cours pour la préparation des travaux
- Mutualisation des travaux avec la maison de la parcelle voisine



- Démolition de la maison « GIMAT » - avenue Alsace-Lorraine à Chambéry
 - Attribution du Marché de travaux de déconstruction à :
 - -La société EQUILIBRE ENVIRONNEMENT pour le lot 1 « Désamiantage » pour un montant de 14 900,00 € HT
 - -La société BAJAT DECONSTRUCTION pour le lot 2 « Curage, démolition et remise en état » pour un montant de 32 000,00 € HT

Démarrage effectif des travaux : Janvier 2020

Opération 18-421 : Montmélian- Marthod

- Demande de travaux de démolition reçue pour 7 bâtiments.
- Diagnostics amiante et déchets avant démolition lancés.
- Démarrage de travaux envisageable pour le second trimestre 2020.

Opération 17-328 : Entrelacs -Hameau de Lassy

- Démolition d'une ancienne ferme.
 - Attribution des marchés :
 - Lot n°1 désamiantage : TMBI pour 20 990,00 € HT
 - Lot n°2 démolition : VIRET TP pour 18 570,00 € HT

Démarrage effectif des travaux : janvier 2020

Fin novembre, exercices de feu réel dans la cave dans le cadre de la convention avec le SDIS.

Opération 17-362 : Saint François Longchamp - Réhabilitation de la Vigie

- Démolition d'un bâtiment en vue d'une reconstruction.
Attribution des marchés :
 - Lot n°1 désamiantage : CLEARSTONE pour 50 470,00 € HT
 - Lot n°2 démolition : TRUCHET pour 58 350,00 € HT
 - Démarrage effectif des travaux : à programmer.



Opération 18-394 : St Laurent du Pont-Le cotterg

- Travaux de désamiantage terminés
- Récupération des tuiles écaillés terminée
- Démarrage des travaux de démolition ce jour

Opération 16-295 : Chambéry-Secteur Alsace Lorraine-Garibaldi

Ex-ISONE – Bâtiment AUTO TECHNIQUE SERVICES



En octobre 2019 : traitement des terres polluées par la luzerne en cours

4 – NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGE

Dossier présenté par : *Josette REMY*

Opération 19-460 : BARBY - Centre-ville II

Demandeur : BARBY

Portage en cours : 700 000 €

Axe : Logement

Durée de portage demandée : 10 ans

Remboursement du capital stocké : 2 % pour les 3 premières années puis annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1 % les 4 1^{ères} années – 1.5 % de la 5^e à la 7^e année – 2 % de la 8^e à la 10^e année

La commune de BARBY sollicite l'EPFL afin qu'il maîtrise une propriété composée d'une maison avec terrain qui est en vente et dont elle a reçu la DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner). Ce bien se situe dans le centre-ville, dans un secteur sur lequel la commune envisage dans les 10 prochaines années de reconstruire la ville sur la ville, et concerne 9 maisons individuelles. Les jeunes acquéreurs après avoir eu les informations sur les projets communaux ont accepté de se retirer. L'EPFL travaille dès lors à une négociation amiable.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
BARBY	AM n°42	124 route de la trousse	1 040 m ²	Maison	UD	355 000€
TOTAL			1 040 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Opération 19-459 : MERY -Le Jardin des Hautins

Demandeur : GRAND LAC

Portage en cours : 5 750 000 €

Axe : Espaces agricoles

Durée de portage demandée : A définir

Remboursement du capital stocké : 2 % pour les 3 premières années puis annuités constantes

La communauté d'agglomération de GRAND LAC a le projet d'acquérir une exploitation agricole.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique agricole et alimentaire de GRAND LAC visant à développer les productions maraichères en vue d'une plus grande autosuffisance alimentaire. La propriété en vente est une exploitation maraichère de grande capacité, comme il y en a peu sur le territoire de GRANDLAC. L'objectif est d'éviter le démantèlement et d'assurer la reprise par un porteur de projet déjà identifié. Le portage permettra à ce jeune agriculteur d'assurer la continuité de la production et de disposer du temps nécessaire pour avoir recours à l'emprunt bancaire pour financer le rachat de l'exploitation. Ce projet nécessite de se porter candidat auprès de la SAFER, et de consentir un bail rural à l'agriculteur pressenti.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Méry	A198	LES HAUTINS	1 250 m ²	Vignes et terres	AS et N	Avis FRANCE Domaine
Méry	A201	LES HAUTINS	3 110 m ²	Prés	AS et N	
Méry	A206	LES HAUTINS	3 600 m ²	Terre	AS et N	
Méry	A208	LES HAUTINS	1 305 m ²	Prés	AS et N	
Méry	A210	LES HAUTINS	2 320 m ²	Terre	AS	
Méry	A211	LA SAUGE	7 440 m ²	Terre et sols	AS et N	
Méry	A212	LA SAUGE	2 530 m ²	Terre	AS et N	
Méry	A224	LE BARRAGE	1 020 m ²	Terre	AS et N	
Méry	A225	LE BARRAGE	2 020 m ²	Prés	AS et N	
Méry	A232	LE BARRAGE	680 m ²	Prés	AS	
Méry	A523	PIERRE GROSSE	2 210 m ²	Terre	NP	
Méry	A525 p	LES HAUTINS	935 environ m ²	Terre	NP	
Méry	A532	LES HAUTINS	2 120 m ²	Terre	AS et P	
Méry	A540	CHAMP BOURGUIGNON	2 180 m ²	Prés	AS et N	
Méry	A1451	LES HAUTINS	1 305 m ²	Prés	AS	
		TOTAL	34 025 environ m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN

Opération 19-458 : COGNIN - Route de Lyon

Demandeur : COGNIN

Portage en cours : 0 €

Axe : Logement

Durée de portage demandée : 10 ans

Remboursement du capital stocké : 2 % pour les 3 premières années puis annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 1 % les 4 1^{ères} années – 1.5 % de la 5^e à la 7^e année – 2 % de la 8^e à la 10^e année

La commune de COGNIN sollicite l'EPFL pour qu'il maîtrise une propriété composée d'un terrain et de lots dans une copropriété. Ce bien se situe dans le centre-ville, dans un secteur où la commune a demandé le classement du périmètre en attente de projet d'aménagement. Une étude va être lancée pour définir les objectifs.

Les premières intentions consistent :

- à densifier en logements et prévoir éventuellement des cellules commerciales en rez-de-chaussée, selon les besoins évalués lors du diagnostic,
- améliorer les accès et les stationnements du secteur.

Pour permettre l'élaboration de ces études et finaliser le projet, un portage d'une durée de 10 ans serait souhaitable.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Cognin	AH500 LOTS 1-3-6-7	42 Route DE LYON	210 m ²	Sols	Ub	308 000 €
Cognin	AH501	42 Route DE LYON	858 m ²	Sols	Ub	
Cognin	AH502 (en copropriété)	42 Route DE LYON	102 m ²	Sols	Ub	
Cognin	AH503 (en copropriété)	42 Route DE LYON	230 m ²	Sols	Ub	
TOTAL			1 400 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Laurent FONDIMARE

Opération 19 461 : SAINT COLOMBAN DES VILLARDS – Front de neige Nanchenu

Demandeur : SAINT COLOMBAN DES VILLARDS

Portage en cours : 50 000 €

Axe : Développement touristique

Durée de portage demandée : A définir

Remboursement du capital stocké : 1,5 %

La commune de SAINT COLOMBAN DES VILLARDS souhaite déléguer son droit de préemption urbain à l'EPFL73, suite à réception en mairie en date du 23 septembre 2019 d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner, de 3 parcelles sur le front de neige de la station touristique hivernale.

En effet, cette vente s'inscrit dans une zone AUc1 au Plan Local d'Urbanisme, dédiée au développement touristique. La commune maîtrise déjà le reste de ce secteur et avait pour projet d'édifier un bar-restaurant avec commerces en pied de piste.

Ce projet est mis en attente pour le moment, puisque la zone AUc1 devrait également recevoir la gare d'arrivée d'une télécabine dont l'emplacement n'est pas définitivement validé.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS	H1009	Nanchenu	196 m ²	Terre	AUc1	77 160 €
	H1010	Nanchenu	248 m ²	Terre	AUc1	
	H 1256p	Nanchenu	199 m ²	Sols	AUc1	
TOTAL			643 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition par voie de préemption des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Dossier présenté par : Josette REMY

Opération 19-462-ENTREMONT LE VIEUX-Epernay

Demandeur : ENTREMONT LE VIEUX

Portage en cours : 137 000 €

Axe : Réserves Foncières

Durée de portage demandée : 10 ans

Remboursement du capital stocké : à terme

La commune d'Entremont Le Vieux souhaite déléguer son droit de préemption urbain à l'EPFL aux fins de maîtriser un ensemble composé d'une maison d'habitation et de foncier attenant, anciennement soumis à une servitude de projet et que le PLUi en cours d'approbation validera en OAP. La maison n'étant nullement nécessaire au projet communal, elle pourra être reproposée à l'acquéreur initial.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Entremont le vieux	G 951, 1197, 1196, 948, 1373	EPERNAY	2531 m ²	Bâti	Uasz servitude de projet	180 000 €
	E 297	La plassette	695 m ²	Non bâti	N	

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition par voie de préemption des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

5 – RETROCESSIONS A TIERS

Dossier présenté par : *Josette REMY*

Opération 15 227 – ST CHRISTOPHE - La Cheminée

Demandeur : St Christophe la Grotte

Axe : développement économique

Date de fin de portage prévue : 30/06/2021

Acquéreur désigné : M. GUBY et Mme ARGAUD ou toute autre société qui se substitue

Dans le cadre de la revente à la découpe de l'ensemble dénommé « La Cheminée », la commune a délibéré pour demander à l'EPFL de revendre les bâtiments anciennement à usage d'ateliers à un porteur local pour un projet de revente de produits locaux.

Le prix de revente a été fixé à de 80 000 €.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
St Christophe	A 1713, 1714, 1715 (p) et 733 (p)	La Saugue	8 034 m ² environ	Bâtiment	Ud	80 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus à M. GUBY et Mme ARGAUD ou toute autre société qui se substituerait au prix indiqué.

En outre, la commune a délibéré pour demander à l'EPFL de revendre les bâtiments anciennement à usage de restaurant à la SCI qui gère les gîtes voisins.

Le prix de revente a également été fixé à 80 000 €.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
St Christophe	A 379, 400, 401, 402 et 403	Sur la Saugue	1 330 m ² environ	Bâtiment	Ud	80 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus à SCI de l'Eglise ou toute autre société qui se substituerait au prix indiqué.

Dossier présenté par : Laurent MALCAYRAN

Opération 19-432 : AIX LES BAINS - Avenue de Saint-Simond

Demandeur : AIX LES BAINS

Axe : Equipements publics

Date de fin de portage prévue : 11/2023

Acquéreur désigné : M. et Mme JEANDET Gérard et Marie-Hélène

Dans le cadre des négociations préalables à l'acquisition du tènement situé le long de l'avenue Saint-Simond, des propriétaires vendeurs de parcelles concernées par le projet de liaison piétonne ont souhaité récupérer une petite bande de terrain située entre ladite liaison et leur propriété.

La surface définitive sera connue une fois réalisé le document d'arpentage. Le prix de revente est identique au prix d'acquisition, soit 100 €/m².

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Aix-les-Bains	AE53p.	164 Avenue DE ST SIMOND	187 m ² environ	Jardins	UE	18 700 € environ (100 €/m ²)
TOTAL			187 m ² environ			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus à M.Mme JEANDET au prix indiqué.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Aix-les-Bains	AE53p.	164 Avenue DE ST SIMOND	80 m ² environ	Jardins	UE	8 000 € environ (100 €/m ²)
TOTAL			80 m ² environ			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus à M. et Mme DESOLE Jean et Elizabeth au prix indiqué.

Dossier présenté par : Josette REMY

Opération 16-315- St Jean de la Porte-Le saint jean

Demandeur : St Jean de la Porte

Axe : développement économique

Date de fin de portage prévue : 24/01/2023

Acquéreur désigné : SCI MARTIN Yoann ou toute autre société qui se substitue

Pour rappel, la commune a demandé à l'EPFL d'acquérir les murs d'un bâtiment à usage d'auberge avec son appartement. Un jeune couple avait acquis le fonds de commerce avec in fine la volonté d'acquérir les murs une fois l'activité lancée mais ils ont déposé le bilan après deux années d'exercice. La commune a donc choisi de céder les murs du bâtiment à une personne plus aguerrie dans le monde des restaurateurs pour le prix de 270 000 € .

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Saint jean de la porte	YB n°48	Carnaulet	825 m ²	Bâtiment	UA	270 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus à SCI MARTIN Yoann ou toute autre société qui se substituerait au prix indiqué.

6 – PPI 2020-2024 : Information sur l'état d'avancement

Après plusieurs semaines de concertation et d'analyse, il est proposé au conseil d'administration plusieurs pistes de travail et d'évolutions majeures

PPI 2020/2024

Evolutions majeures :

1°- Redistribution des thèmes d'intervention :

PPI 2016/2020 → PPI 2020/2024

- Logement → • Logement
- Développement économique → • **Revitalisation centre bourg**
- Développement touristique → • **Développement économique et touristique**
- Equipements publics → • Equipements publics
- Espaces agricoles et naturels → • Espaces agricoles et naturels
- Réserves foncières → • Réserves foncières
- Projet Lyon Turin → • Projet Lyon Turin

PPI 2020/2024

Evolutions majeures :

2°- Modalités de portage :

LES AXES D'INTERVENTION	DURÉE DU PORTAGE		MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DU CAPITAL	FRAIS DE PORTAGE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ LOGEMENT ▪ REVITALISATION DES CENTRES BOURG ▪ DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE & ECONOMIQUE 	jusqu'à 8 ans ¹ maximum	de 1 à 6 ans	4 % d'avance en capital/an et paiement du solde au terme	Versement au terme du portage
		de 7 à 8 ans	annuités constantes jusqu'à la fin du portage	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ÉQUIPEMENTS PUBLICS ▪ RÉSERVES FONCIÈRES 	jusqu'à 6 ans ¹ maximum		annuités constantes jusqu'à la fin du portage	Versement au terme du portage
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ESPACES AGRICOLES ET NATURELS 	jusqu'à 18 ans ¹ maximum		annuités constantes jusqu'à la fin du portage	Versement au terme du portage
<ul style="list-style-type: none"> ▪ PROJET LYON TURIN 	jusqu'à 15 ans maximum et remboursement selon les modalités de la convention ¹			

- Les durées de portage sont choisies par le CA de l'EPFL
- Les prolongations de portage ne sont possibles qu'avec l'aval du CA et génèrent une majoration du taux de portage

PPI 2020/2024

Evolutions majeures :

3°- Les taux envisagés :

- Taux fixe sur l'ensemble des axes d'intervention : **2 % HT/an**
- Taux minoré sur les thèmes à prioriser : **1 % HT/an**
- Prolongation de portage avec accord du CA et via un taux majoré de **5% HT/an** pour les années de portage complémentaires

Après discussion :

- Les priorités d'intervention sont cohérentes
- Le taux de portage est cohérent même s'il conviendrait de bien mettre en avant auprès des adhérents qu'il ne correspond pas à un intérêt bancaire mais qu'il comprend l'ingénierie, l'accompagnement, le conseil, la gestion du bien
- Le taux de portage majoré en cas de prolongation de portage est également cohérent dans la mesure où la collectivité mettra davantage en œuvre les éléments nécessaires à la sortie de portage.

Le vote définitif approuvant le PPI est fixé au 17 décembre 2019.

7 – PROPOSITION DE BP 2020

Une proposition de budget 2020 est remis sur table ; chaque administrateur est invité à l'étudier dans l'attente du vote définitif prévu le Mardi 17 Décembre 2019.

8 – AUTORTISATIONS D'EMPRUNTS

Jean-Marc LEOUTRE fait état des diverses discussions en cours avec l'ensemble des partenaires financiers qui permettent notamment de régler l'échéance pendante avec la Banque de Territoires. A cet effet l'EPFL a reçu une proposition de prêt relais de la Caisse d'Epargne :

Montant maxi	3.000.000 € maximum
Durée	Jusqu'à 6 ans
Taux fixe	0.36 %
Versement des fonds	Sous 3 mois maximum
Périodicité	trimestrielle
Amortissement	In fine
Base de calcul	30 /360 en taux fixe
Commission d'engagement	0, 10 % du capital emprunté
Remboursement anticipé	Total ou partiel, possible à tout moment et sans indemnité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et conformément à l'article L 324-5 du code de l'Urbanisme, le conseil d'Administration :

- Autorise le prêt ci-dessus à hauteur d'un montant maximum de 3 000 000 € pour une durée maximale de 6 ans
- Approuve les termes de la convention à intervenir avec la Caisse d'Epargne
- Charge Monsieur le Directeur de passer à cet effet les actes nécessaires.

9 – QUESTIONS DIVERSES

9-1 : Demande de prolongation de portage

Opération 16-321 : Le Bourget du Lac- Domaine de buttet

Date de fin prévue le 20/04/2019

L'EPFL a acquis le domaine de Buttet en date du 20/04/2018 au prix de 1 500 000 €. Conformément au projet de la commune, l'EPFL a signé une promesse d'achat avec NEXITY le 8/06/2018 qui envisageait la création d'une résidence de tourisme, une résidence sénior et un collectif à vocation sociale et la création d'un parc public.

Malheureusement des difficultés remettent en cause la faisabilité du rachat :

- Le PC fait l'objet d'un recours
- La DRAC a prescrit des fouilles d'archéologie préventives (estimées entre 500 et 600 000 €)

NEXITY a donc décidé de se retirer du projet dans l'immédiat.

Pour ces raisons la commune sollicite une prolongation de portage d'un an et s'engage à inscrire à son budget 2020 le rachat.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accorder une prolongation de portage aux conditions ci-dessus ; l'acte de cession devant être régularisé avant le 15/03/2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 7 novembre 2019

Jean-Marc LÉOUTRE

Président de l'EPFL de la Savoie



CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLÉES

Date	Horaire	Réunions
Vendredi 6 Décembre 2019	8h30	Assemblée Générale annuelle (EPFL de la Savoie, Le manège Chambéry)
Mardi 17 Décembre 2019	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)